

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 26 février 2015 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine (arrivée à 19h20), PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane (arrivée à 19h10).

Excusé(s) : GIRARD Patrice,

Absent(s) : DUMAS Christine

Pouvoir(s) : GIRARD Patrice à POULENARD Guy

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Marcel MARSEGUERRA, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 007 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche durable 2015 »

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement et mandate le Maire pour solliciter une subvention au Conseil Général au titre de l'appel à projets « Ardèche durable 2015 ».

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 008 : Convention de partenariat – Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) Délégation Régionale Rhône-Alpes Grenoble

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) Délégation Régionale Rhône-Alpes Grenoble qui définit et propose les modalités de participation financière de la collectivité pour les formations payantes.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 009 : Convention de servitude légale « Renforcement basse tension poste « Les Rasis » - Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

Le Conseil Municipal approuve la convention de servitude légale avec le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche dans le cadre des travaux de renforcement basse tension poste « Les Rasis ».

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 010 : Contrat de location entretien machine à affranchir

Le Conseil Municipal approuve le contrat de location entretien de la machine à affranchir proposé par la société PITNEY BOWES.

Le coût annuel s'élève à 544 € H.T. (révisé annuellement comme précisé à l'article 10 des conditions générales) et prévoit :

- la location de la machine et d'une balance 5 Kg,
- les mises à jour des tarifs postaux.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de la délibération « Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Délibération n° 2015 011 : Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1er mars 2015, 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 05.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le24/02/15....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Alain ARCHIER

